

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

**ILNAS-EN 934-6:2001**

## **Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Partie 6: Echantillonnage, contrôle et évaluation de la conformité**

Zusatzmittel für Beton, Mörtel und  
Einpressmörtel - Teil 6: Probenahme,  
Konformitätskontrolle und Bewertung  
der Konformität

Admixtures for concrete, mortar and  
grout - Part 6: Sampling, conformity  
control and evaluation of conformity

**07/2001**



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 934-6:2001 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 934-6:2001.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 91.100.10; 91.100.30

Version Française

**Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Partie 6:  
Echantillonnage, contrôle et évaluation de la conformité,  
marquage et étiquetage**

Zusatzmittel für Beton, Mörtel und Einpreßmörtel - Teil 6:  
Probenahme, Konformitätskontrolle, Bewertung der  
Konformität, Kennzeichnung und Beschriftung

Admixtures for concrete, mortar and grout - Part 6:  
Sampling, conformity control, evaluation of conformity,  
marking and labelling

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 7 juin 1999.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Secrétariat Central: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

	Page
<b>Avant-propos</b> .....	<b>3</b>
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b> <b>Références normatives</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b> <b>Définitions</b> .....	<b>4</b>
<b>4</b> <b>Echantillonnage</b> .....	<b>4</b>
<b>5</b> <b>Contrôle et évaluation de la conformité</b> .....	<b>7</b>
<b>6</b> <b>Marquage et étiquetage</b> .....	<b>9</b>
<b>Annexe A (normative)</b> .....	<b>11</b>
<b>Annexe B (informative) Attestation de conformité</b> .....	<b>12</b>

## Avant-propos

La présente norme européenne a été élaborée par le Comité Technique CEN/TC 104 "Béton - Performance, production, mise en oeuvre et critères de conformité" dont le secrétariat est tenu par le DIN.

Cette norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juillet 2000, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juillet 2000.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette norme européenne en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Il a été préparé par le sous-comité 3 (SC3) du TC 104 "Adjuvants pour béton, mortier et coulis".

La présente norme fait partie de la série EN 934 "Adjuvants pour béton, mortier et coulis" constituée également des parties suivantes :

- Partie 2 : Adjuvants pour béton - Définitions et exigences;
- Partie 3 : Adjuvants pour mortier à maçonner - Définitions, spécifications et critères de conformité;
- Partie 4 : Adjuvants pour coulis pour câbles de précontrainte - Définitions, spécifications et conformité;
- Partie 5 : Adjuvants pour béton projeté - Définitions, spécifications et de conformité.

La présente norme européenne s'applique parallèlement aux normes de la série EN 480 qui comprend des méthodes d'essai pour adjuvants.